



## substitution d'assurance Décès/Invalidité d'un prêt immobilier

Par **poussin\_dange**, le **02/12/2008** à **21:54**

Bonjour,

J'ai un problème avec ma banque pour remplacer mon assurance décès-invalidité par une autre (ce qui me ferai économiser presque 4000€).

Celle-ci veut me facturer 800€ de frais car mon credit est en cours (il a 1an et elle avait refusé au départ sinon elle ne m'accordait pas le même taux).

A-t-elle le droit? alors que ces frais n'apparaissent ni dans mon offre de prêt ni dans les conditions particulieres?

Quelqu'un a déjà réussi à résilier ce genre d'assurance? Sans frais?

Merci d'avance pour la lecture de ce message et les éventuelles réponses que vous pourriez y apporter.

Nathalie.

Par **totoyo**, le **09/12/2008** à **15:35**

Bonjour,

Question quasi-similaire : je suis en phase de montage de prêt immobilier et je désire ne pas utiliser l'assurance de ma banque pour l'ADI. Utiliser un assureur tiers provoque la facturation de 160 euros par ma banque.

Est-ce normal ?

Merci